

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3710

[REDACTED]

RÉFÉRENCE N° 9932-3710

13 août 2026



IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	
Numéro de la demande de soumission	3710
Numéro du dossier de prise en charge	2692
Numéro de la réclamation	9932
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegr.com 514 657-2333 , 118

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	2
Exigences générales	3
Instructions	4
Devis technique	6
1. Détérioration de crépi au bas de la porte du garage	6
2. Lavabo de la vanité de la salle de bain du rez-de-chaussée	7
3. Plancher de lattes de bois dans la cuisine	9
4. Plancher de lattes de bois	12

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 SOMMAIRE DES TRAVAUX

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Référence aux points 5, 7, 9 et 13 de la décision de l'administrateur du 22 janvier 2025.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 CALENDRIER DES TRAVAUX

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

1.3 AMÉNAGEMENT DU CHANTIER

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

1.5 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.6 NETTOYAGE

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

Effectuer un nettoyage final intérieur comprenant entre autres le lavage des revêtements de plancher, des appareils de la robinetterie.

1.7 RÉUNIONS DE CHANTIER

GCR convoquera une réunion de démarrage avant la mobilisation ainsi que d'autres réunions au besoin.

1.8 CODES ET RÈGLEMENTS

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec [2015], aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Rosemère, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

1.9 PROTECTION TEMPORAIRE

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.10 INSTALLATIONS SANITAIRES

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

DEVIS TECHNIQUE

1. DÉTÉRIORATION DE CRÉPI AU BAS DE LA PORTE DU GARAGE

Point de réclamation n° 7

7.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Réparation du crépi au bas de chaque côté de la porte du garage

7.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Préparer la surface endommagée afin d'appliquer le nouveau crépi. Environ 1 pi. ca.
- Assurer que les surfaces soient propres.

7.3 CORRECTIFS

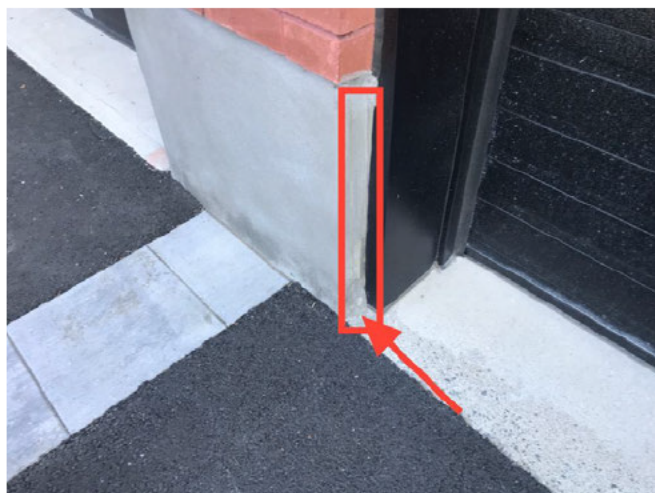
- Assurer que les surfaces soient humides pour l'application.
- Appliquer un mélange de ciment/sable (50/50).
- Assurer que la finition soit uniforme et de la même couleur que l'existant.

7.4 FINITION

- Assurer que la texture de sable soit identique à l'existant.

7.5 SERVICES

N/A



2. LAVABO DE LA VANITÉ DE LA SALLE DE BAIN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Point de réclamation n° 5

5.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Remplacer le trop-plein du lavabo de la vanité de la salle de bain du rez-de-chaussée

5.2 CONDITIONS EXISTANTES

Description du fabricant lavabo :

Groupe Bellati

Modèle Las Vegas LR572

5.3 CORRECTIFS

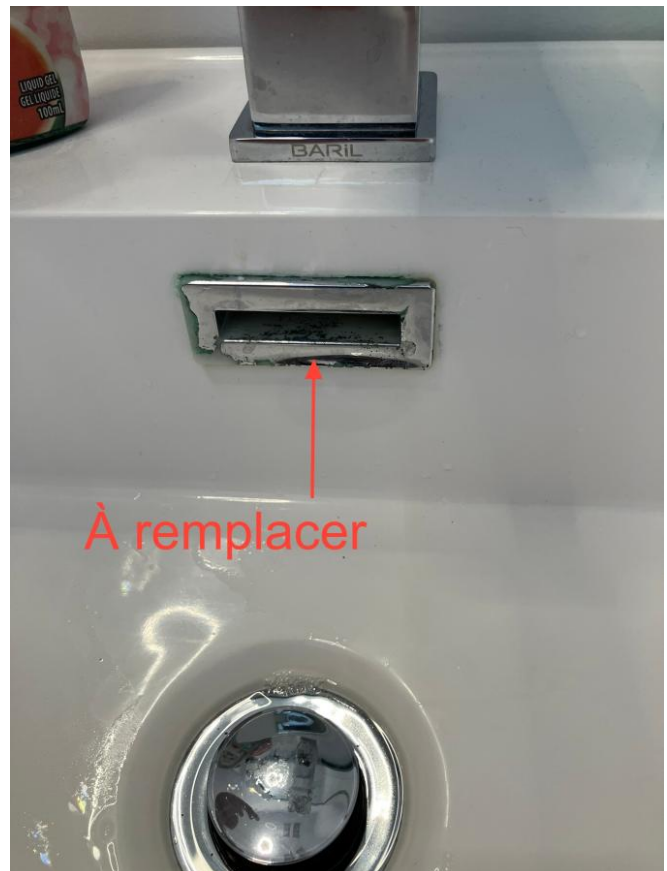
Fournir et remplacer le trop-plein.

5.4 FINITION

N/A

5.5 SERVICES

N/A



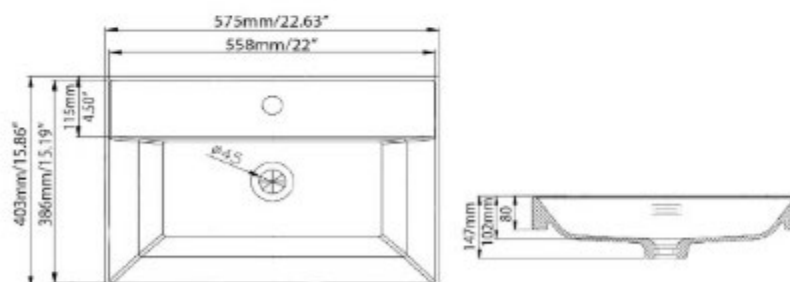


groupe
bellati

LAS VEGAS
LR572



Lavabo en composite, semi-encastré avec trop-plein
Synthetic composite, semi-recessed sink with overflow



Caractéristiques/ Specifications:

Garantie/Warranty: Un an de garantie/ One Year Warranty

Poid pour transport / Shipping Weight:

Dimensions pour transport/ Shipping Dimensions:



K.14

3. PLANCHER DE LATTES DE BOIS DANS LA CUISINE

Point de réclamation n° 13

13.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Remplacer les lattes de bois du revêtement de plancher dans la cuisine

13.2 CONDITIONS EXISTANTES

****La zone des travaux se limite uniquement entre la salle d'eau et l'îlot de cuisine.***

- Enlever les moulures de plancher dans la zone de travaux.
- Enlever et conserver les lattes de bois dans la zone illustrée à la photo 1.
- Assuré qu'il n'y a aucune déformation du sous-plancher. Avertir le représentant de la GCR toute anomalie dans la zone des travaux.
- Assurer que le pontage soit bien fixé à la structure.

13.3 CORRECTIFS

- Installer les lattes de bois dans la limitation de la zone de travaux. Assurer qu'il n'y a aucun espacement entre les lattes de bois. Suivre les directives du fabricant pour l'entreposage avant la pose, les fixations, les températures. **Environ 40 pi.ca** Fournisseur du plancher: Planchers GEM Inc. Mirabel. Détail du plancher: Préverco Érable naturel grade nuance 3 ¼" boîte de 20 pi2,
- Assurer d'avoir une uniformité du plancher avec l'existant.
- Installer les moulures de finition du plancher.

13.4 FINITION

Retouche de peinture au besoin

13.5 SERVICES

N/A





4. PLANCHER DE LATTES DE BOIS

Point de réclamation n° 9

9.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Solidifiez la structure du palier de l'escalier et de remplacer le revêtement de plancher en bois du palier.

9.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Enlever les moulures de finition du plancher et du garde-robe du palier.
- Enlever le revêtement de plancher sur le palier de l'escalier. Conserver les lattes de bois pour combiner et compléter le point 13.
- Enlever la porte de la garde-robe.

9.3 CORRECTIFS

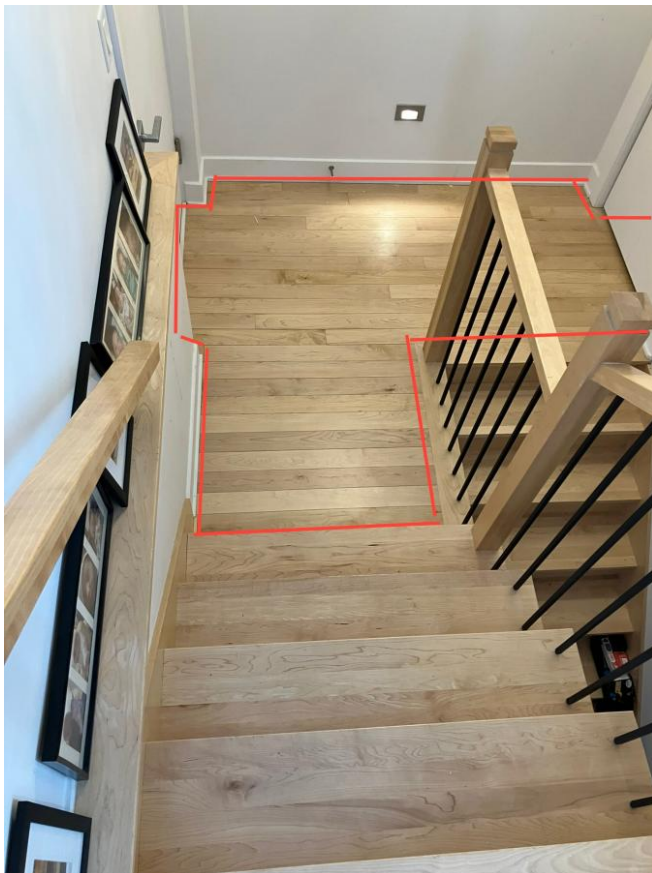
- Assurer que tous les éléments de bois de la structure soient bien fixés.
- Assurer que le pontage du palier soit bien fixé à la structure de bois.
- Fournir et installer le revêtement de plancher en bois avec les mêmes caractéristiques que l'existant (couleur, dimension). Suivre les directives du fabricant pour l'entreposage avant la pose, les fixations, les températures. **Environ 42 pi.ca** Fournisseur du plancher : Planchers GEM Inc., Mirabel. Détail du plancher: Préverco Érable naturel grade nuance 3 ¼" boîte de 20 pi2,
- Remettre en place les moulures de plancher.

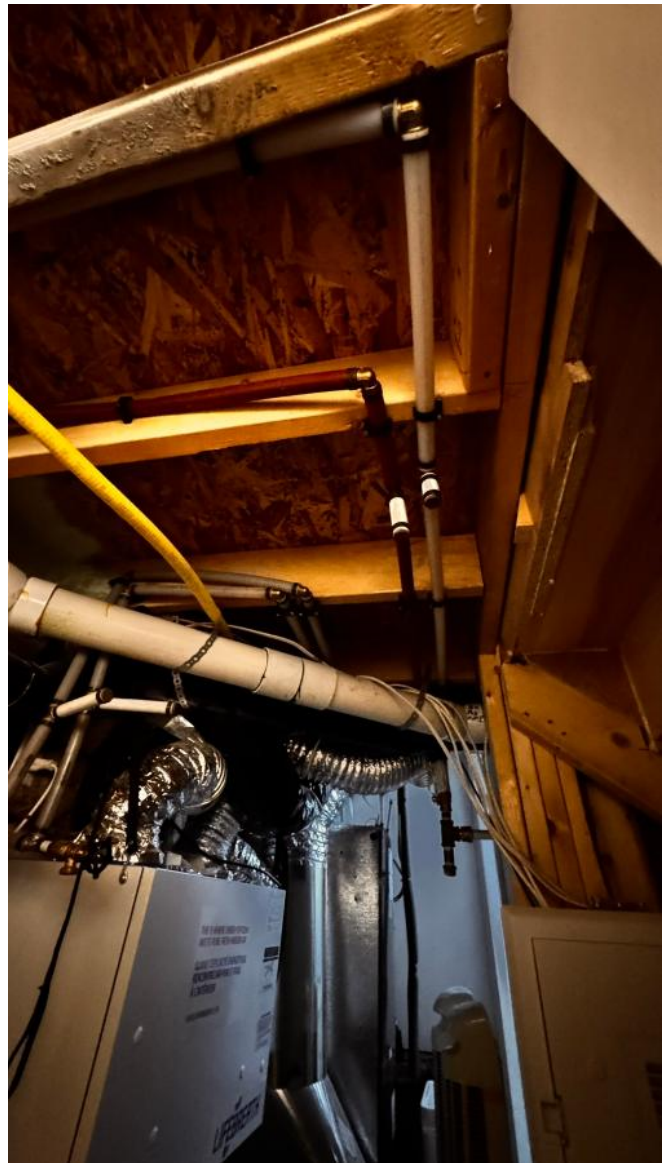
9.4 FINITION

Retouche de peinture au besoin.

9.5 SERVICES

N/A





FIN DU DOCUMENT